



PREAVIS MUNICIPAL No 4/2023

Demande de crédit de CHF 44'000 TTC pour le renforcement de l'équipe de nettoyage au service des bâtiments en 2023.

Délégué municipal : Laurent Mathez

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité a mandaté l'entreprise Weita en 2020, avant la pandémie, pour effectuer un audit sur l'équipe « Bâtiments » dans le but de quantifier au mieux le temps de travail nécessaire pour couvrir toutes les tâches du service. Cette étude a révélé que le service nécessitait un Equivalent Temps Plein (ETP) de 340 %.

L'augmentation du temps de travail, au fil des années, est principalement dû à l'ouverture de la nouvelle école, une utilisation grandissante des salles du Vallon, et en particulier les salles de sport par les écoles.

En 2020, l'équipe « Bâtiment » comptait deux employés à temps plein. Un nouveau collaborateur a été embauché en décembre 2021 pour répondre, dans un premier temps, aux besoins du service.

A noter que, durant la pandémie et dès le printemps 2020, la Municipalité a été dans l'obligation de faire appel à des employés temporaires pour couvrir les besoins en nettoyage et en désinfection imposés par les contraintes sanitaires.

2. Description des besoins hebdomadaires en heure de travail

A Partie nettoyage

1	Bibliothèque	4 h
2	Eglise et temple	2 h
3	Ecole Jean-Jacques Rousseau	13 h
4	Ecole du Vallon	27 h
5	Centre du Vallon	58 h
<hr/>		
	Total	104 h



B	Partie technique, entretien et CAD	20 h
C	Partie administrative	8 h
D	Entretien extérieurs	4 h

Avec un besoin total de 136 heures par semaine, le volume d'heures des 3 employés à temps plein (123 heures/semaine) au service actuellement ne suffit pas. Par ailleurs, l'ensemble des bâtiments communaux vieillissants nécessitent toujours plus de petits travaux de réfection et d'entretien. Le service des « Bâtiments » est, par conséquent, de plus en plus sollicité pour une pluralité des tâches.

3. Financement

Avec des besoins en constante évolution, la Municipalité veut rester prudente et ne souhaite pas embaucher, à ce jour, un nouveau collaborateur dans le service « Bâtiment ».

Pour compenser ce manque, la Municipalité souhaiterait travailler avec l'entreprise CTA pendant les 39 semaines des périodes scolaires 2023 afin de subvenir aux besoins de nettoyage hebdomadaires des deux écoles. Un devis a été établi comme suit :

1	Nettoyage de l'école du Vallon	28'080.00
2	Nettoyage de l'école de Jean-Jacques Rousseau	10'800.00
3	Divers et imprévus	1'974.23
<hr/>		
	Total des travaux HT	40'854.23
	TVA 7.7% arrondie	3'145.77
<hr/>		
	TOTAL DES TRAVAUX TTC	44'000.00

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis No 4/2023 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à demander un crédit de CHF 44'000 TTC pour le renforcement de l'équipe de nettoyage au service des bâtiments en 2023,
- **d'octroyer** à cet effet le crédit de CHF 44'000 TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement en 1 an.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Paul Ménard



La Secrétaire

Joëlle Carriot